ARRÊTÉ n° 2025/08/1681

Objet : Réglementation du stationnement

Avenue de la Petite Camargue

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction du CTM

D-2508-004762

ARRÊTÉ

Le maire de commune de Vauvert

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L2213-2,

VU le Code de la Route dans ses articles R417-1 et suivants,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 28 juillet 1992,

VU l'arrêté préfectoral n°30-2019.09.24-002 en date du 24/09/19 portant agrément de la fourrière SAS LANGUEDOC POIDS LOURDS & Cie – 1235 Allée Saint Pierre – 34970 LATTES,

VU l'instruction interministérielle en date du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière modifiée,

VU la délibération n°2023/05/066 en date du 15/05/23 du conseil municipal portant attribution de la délégation de service public de la fourrière automobile de Vauvert à la SAS LANGUEDOC POIDS LOURDS & Cie – 1235 Allée Saint Pierre – 34970 LATTES,

VU l'arrêté en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière modifiée,

VU le décret n°91-1147 du 14 octobre 1991,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de sécuriser le passage d'enfants sur l'avenue de la Petite Camargue à destination du collège « La Vallée Verte »,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit sauf emplacement prévu à cet effet :

✓ Avenue de la Petite Camargue, de l'avenue Maurice Privat à la rue de Valencina

Article 2: L'infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie comme en matière de contraventions de police.

Article 4: La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise LAUTIER MOUSSAC,

Article 5: Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 6: Madame la Directrice Générale des Services, veillera à la bonne exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 28 AOUT 2025
pour le maire
l'adjointe déléguée à la voirie

MAIRIE de VAUVERT (Gard)

Annick Chopard

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
- *son dépôt en préfecture le*.....
- *sa notification le*.....
- *sa publication le*..... 28 AOUT 2025 .....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....
Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier